

DOSSIER DE PRESSE

Maintenons nos distances avec les phoques

Connaître et appliquer la loi



Observation de phoques
Crédit : Line Viera / OFB

Ce dimanche 27 juin, des inspecteurs de l'environnement étaient présents au Hourdel, en baie de Somme. Les agents du service départemental de l'Office français de la biodiversité, de l'équipe Opérations du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, de la réserve naturelle nationale de la baie de Somme et de l'unité littorale des Affaires Maritimes veillaient au respect de la tranquillité des phoques. **La période est très sensible pour ces mammifères : les nouveau-nés sont déjà nombreux et les mises-bas se poursuivent, alors même que le public s'accroît avec les beaux jours et l'accès retrouvé au littoral.**

Curieux, promeneurs, sportifs, professionnels, - touristes comme résidents - ont été interpellés par les équipes déployées : le mot d'ordre ce dimanche était de communiquer sur les enjeux pour les espèces et de sensibiliser aux bonnes pratiques à respecter. Mais attention, en France, la perturbation intentionnelle d'une espèce protégée est une infraction : les inspecteurs de l'environnement peuvent verbaliser si un dérangement volontaire des phoques est constaté.

Frédéric Fasquel, directeur délégué du Parc naturel marin :

« Les inspecteurs de l'environnement n'ont pas constaté de situation de dérangement mais ont pu informer et sensibiliser de nombreuses personnes sur l'ensemble de l'estuaire. Bien que le grand public n'ait pas toujours conscience de la sensibilité et de la vulnérabilité de ces animaux, il est très réceptif à ces messages et au rappel des bonnes pratiques élémentaires. »

« Do not disturb ! »



Phoque gris et veau-marins
Crédit : Benjamin Guichard / OFB

Dans le Parc naturel marin, on estime la population de phoques à 1 200 individus.

Vous en apercevez un sur la plage. Il peut s'agir d'un phoque veau-marin ou d'un phoque gris. D'un adulte ou d'un jeune. Il est seul ou en groupe. **Une seule consigne: ne pas causer de dérangement.** Le phoque est un animal sauvage, pouvant griffer et mordre lorsqu'il se sent en danger. Il peut potentiellement transmettre des maladies.

Le dérangement, c'est l'interaction entre l'animal et un humain, un chien, un drone, un fat bike, un cheval ou toute autre activité qui va entraîner un changement du comportement de l'animal tel que la

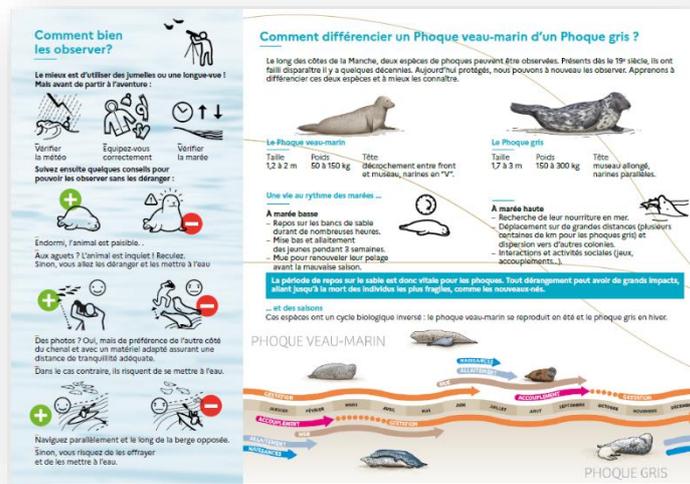
fuite.

Le phoque sur un banc de sable se repose, met bas ou mue pour renouveler son pelage. Ces moments sont vitaux pour lui. **Tout dérangement entraînant la fuite peut avoir de grands impacts, allant jusqu'à la mort des individus les plus fragiles, comme les nouveau-nés.**

Pour éviter le dérangement :

- Maintenir une grande distance avec l'animal, tout en observant son comportement : si le phoque lève la tête, il est aux aguets. Il est alors impératif de reculer, ou bien il se mettra à l'eau.
- Utiliser des jumelles ou une longue-vue pour éviter la tentation de s'approcher, tout en favorisant des observations précises.
- Utiliser un appareil photo doté d'un zoom performant et éviter le recours aux drones, même en dehors des zones de restriction de vol : le comportement des animaux face à ces objets volants est imprévisible.
- En kayak ou en bateau, il faut aussi garder ses distances et veiller à naviguer parallèlement à la côte pour ne pas éveiller les craintes des phoques.

Le Parc naturel marin et Picardie Nature - en lien avec les associations locales CMNF, Gdeam-62 et ADN - ont créé un document à distribuer au public pour rappeler ces bons gestes :



➔ Consulter le document sur <https://parc-marin-epmo.fr/depliantphoques>

En plus de la quiétude des animaux, ces lignes de conduite garantissent la sécurité des personnes présentes.

Un jeune phoque pas si isolé



Parfois, pendant la période de reproduction, un jeune phoque peut sembler abandonné ou isolé. Mais attention, il n'est pas forcément en détresse ! La plupart du temps, il est simplement dans une situation de repos et d'attente du retour de sa mère. La présence d'humains à proximité peut alors empêcher celle-ci de le rejoindre. **En cas de découverte d'un jeune phoque, le mieux est de s'éloigner et de maintenir la plus grande zone de tranquillité possible autour de l'animal.**

S'il y a néanmoins un doute lors de l'observation d'un phoque, ou pour signaler un mammifère marin échoué, il convient de contacter l'Observatoire PELAGIS, organisme qui coordonne le Réseau National Echouage (RNE) sur toute la France, au 05 46 44 99 10.

Contacts presse

Line VIERA / 06 30 62 93 37
line.viera@ofb.gouv.fr

Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
Chemin de la Warenne, Ecault
62 360 Saint-Etienne-au-Mont
parcmarin.epmo@ofb.gouv.fr